



DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT EDUC'ACTION DE L'ACADEMIE DE NICE

CSA Académique

Rectorat de Nice, le 12 novembre 2024

Que d'audace de la part d'un gouvernement soutenu par une minorité de Français, parmi lesquels les ultra-riches. Ultra-riches au service desquels la Macronie passe les plats depuis 7 ans, en écrasant et en pressurant le reste des Français, et au premier rang desquels les plus fragiles : les privés d'emploi, les peu ou pas qualifiés, les malades, les petits retraités, les mal-logés, les collégiens, les lycéens... et j'en passe. Les agents publics également. Mais comme rien ne leur suffit, et bafouant même la démocratie et les scrutins, ils poursuivent avec une audace stupéfiante.

Ce ne sont pas de mauvais gestionnaires ou des technocrates maladroits. Non, ils ont créé les conditions actuelles pour installer le discours de la dette et du déficit de l'Etat et de la Sécurité Sociale, dans le but d'obtenir la soumission librement consentie de ceux qu'ils gouvernent. Ils avancent leurs pions : « On ne peut pas augmenter les salaires, vous ne travaillez pas assez, les services publics sont trop dispendieux... ».

Personne ne s'étonnera alors que Guillaume Kasbarian assume la purge budgétaire infligée aux versants de la fonction publique. Il est là pour ça : donner sa contribution à notre démantèlement avant notre cession aux marchés. Il reste fidèle aux fondamentaux de la politique de liquidation mise en œuvre par Macron et ses gouvernements successifs : plus d'austérité budgétaire, moins de politiques publiques, moins de services publics, dégradation organisée des conditions de vie et de travail des agents.

Mais, ils sont minoritaires. Alors, nous sommes curieux de voir comment se conclura la séquence ouverte depuis la dissolution, sans vraiment douter toutefois que le gouvernement ultra-libéral et l'extrême droite consacreront devant nous leur profonde connivence idéologique. Nous verrons.

En revanche, vous pouvez leur donner une certitude : toute la CGT leur barrera la route.

Concernant l'ordre du jour, nous ferons dans cette déclaration des remarques essentiellement sur la forme.

Mme la Rectrice, combien de temps passons-nous à discuter de choses qui sont en réalité verrouillées par le Ministère et où nous n'avons que de très marginales marges de manœuvre ? Beaucoup. En l'espèce, si on prend le scénario traditionnel de cette séquence SPEN/POP, qu'en est-il ? Sur les SPEN, vous nous direz : « Nous les créons, car c'est la loi ». Or, sur les POP, où l'Académie a toute autonomie, en réalité, vous construisez une fausse consultation. En effet, nous tenons le CSA alors que les postes sont déjà ficelés et publiés ! C'est absolument anormal, d'autant plus que si nous étions vraiment consultés, une majorité assez claire retoquerait la quasi-intégralité de vos propositions. D'ailleurs, l'œuvre de transparence dont vous avez fait acte en publiant les fiches de poste aurait sans doute contribué à renforcer cela. Car pour beaucoup, ces postes sont en réalité des emplois fonctionnels.

C'est la raison pour laquelle la CGT y est strictement opposée. Parce que ces postes à profil entrent en conflit avec les principes fondamentaux de la fonction publique, notamment la neutralité, l'égalité d'accès à la fonction publique, et la sécurité de l'emploi, qui sont des piliers du modèle républicain.

Pour autant, ces pratiques font florès, couplées à cette manière de ne pas vraiment construire le dialogue social et d'imposer les décisions. Malheureusement, vous accomplissez ici une œuvre qui s'inscrit dans la droite ligne de ce que nous dénonçons au début de cette déclaration.

En dehors de l'actualité politique et de l'ordre du jour, la CGT souhaite porter deux sujets dans ces discussions liminaires.

Le premier concerne les 2 jours de fractionnement des AESH. En juillet 2022, les DSDEN avaient enfin décidé de se pencher sur ce sujet, alors que nous dénonçons depuis 3 ans une spoliation des droits des AESH. Vous aviez retenu comme principe une hausse de 1,5 % de rémunération pour les AESH ayant un service de 24 heures (62 % de rémunération d'un temps plein contre 61 % auparavant). C'était un mieux, certes, mais nous vous avons alertés, et nous avons continué à le faire, sur le fait que cette décision n'avait pour autant rien de légal. Or, la CGT Educ'Action a accompagné une camarade AESH dans ses démarches contre le rectorat de Reims sur la non-application de la loi. Le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a tranché le 23 octobre 2024. Le juge explique que l'employeur public ne peut pas défalquer les jours de fractionnement des heures connexes, ni imposer l'annualisation des deux jours, ni s'opposer à l'octroi des 2 jours de fractionnement auxquels les agent-e-s ont droit. Il a considéré ces subterfuges comme illégaux. La CGT avait donc raison et n'a cessé de vous demander, "en vain", de corriger votre décision. C'est tout à fait regrettable, qui plus est, encore une fois, dans un dialogue social que l'on pourrait qualifier de « dense ». Mme la Rectrice, allez-vous revenir sur ce sujet des jours de fractionnement afin de vous conformer à la loi ?

Le second sujet concerne les paies des AED. En effet, nombre d'AED en CDD nous ont contactés pour signaler que sur les paies de septembre et d'octobre, le taux de l'indemnité de résidence était erroné. Naturellement, il était erroné en leur défaveur, avec des taux logiquement à 3 % ramenés à 1 %. Pour un temps plein, cela représente une perte supérieure à 36 €. Avant de nous contacter, ils se sont tournés vers le Lycée Massena sans succès. Ces AED nous ont dit : « Ils nous font tourner en bourrique ». Pour ma part, cela fait 10 ans cette année que mes camarades m'ont donné les responsabilités syndicales qui sont les miennes. Il n'y a pas eu une seule rentrée sans couac, et je ne parle pas d'un cas par an, mais de centaines. En dépit des excuses et des promesses sans cesse renouvelées, nous y sommes encore et toujours. Par respect pour les personnels, il n'est plus urgent mais absolument impératif qu'un processus de gestion adapté soit mis en place, qu'émerge un vrai service de gestion apportant des réponses individuelles respectueuses et adaptées à chaque agent, qui plus est lorsque son travail n'est pas payé comme il devrait l'être.

Olivier GERARD

Secrétaire Général de la CGT Educ'Action de l'Académie de Nice